

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN DU 11 JUIN 2020

Le onze juin deux mil vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 4 juin 2020, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire de la commune de SAINT-SAVIN.

ETAIENT PRESENTS (23) : Mmes RUBIO Julie, RAIMBAUD Candis, FRADON Muriel, RIVES Magali, MABILLEAU Angéline, QUINTARD Sophie, GOASGUEN Sylvie, WASTIAUX Carine, MANSUY Marine, DIAZ Edwige, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, MIGNER Philippe, IBANEZ Rodrigue, RECAPPE Jean-Claude, COFFINET Fabrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LUBAT Claude.

Objet : Vote du budget annexe « Locaux Commerciaux » 2020 - Délibération n° 53/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	15 520,43	15 520,43
INVESTISSEMENT	13 461,86	13 461,86
TOTAL	28 982,29	28 982,29

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du budget annexe « Assainissement Collectif » 2020 - Délibération n° 54/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	324 481,69	324 481,69
INVESTISSEMENT	438 307,18	438 307,18
TOTAL	762 788,87	762 788,87

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du taux des taxes 2020 - Délibération n° 55/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » décide de maintenir les taux des taxes pour 2020 :

- Taxe Foncière Bâti : 18,74 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 48,36 %

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du budget principal 2020 - Délibération n° 56/2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission « Finances » vote le budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 860 994,28	2 860 994,28
INVESTISSEMENT	1 400 776,34	1 400 776,34
TOTAL	4 261 770,62	4 261 770,62

VOTE : Pour : 18 Abstention : 0

Contre : 5 (Mmes DIAZ, JOINT, JACQUEMIN, MM. RECAPPE, COFFINET)

Monsieur le Maire donne lecture des subventions allouées aux associations, tel que proposé par la commission « Finances ». Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'état des subventions joint au budget.

Objet : Durée d'amortissement d'extension des réseaux électrique et eau potable - Délibération n° 57/2020

Monsieur le Maire informe de la demande de Monsieur le Receveur municipal d'amortir les extensions des réseaux électrique et d'eau potable dont les dépenses ont été mandatées à l'article 2041582 « Groupement de collectivités – Subvention d'équipement ».

Il propose d'amortir ces extensions sur 30 ans, tel que le préconise la comptabilité publique.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'amortir les extensions des réseaux électrique et d'eau potable sur 30 ans ;
- Inscrit au budget principal les opérations correspondantes, en section de fonctionnement, à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » et en section d'investissement, à l'article 28041582 « Autres groupements – Bâtiments et installations ».

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Maintien du régime indemnitaire des agents de la collectivité ayant été placés en arrêt de travail pour suspicion de COVID-19 - Délibération n° 58/2020

Vu la délibération du 28 novembre 2019 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel pour 2020 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 relative à la mise en place du régime indemnitaire pour le Policier Municipal en 2020 ;

Vu les modalités de maintien du régime indemnitaire ;

Vu les arrêts de travail de deux agents de la collectivité pour suspicion de COVID-19 ;

Monsieur le Maire propose de maintenir le régime indemnitaire aux agents ayant été arrêtés pour suspicion de COVID-19.

Le Conseil Municipal décide :

- De maintenir le régime indemnitaire aux agents ayant été arrêtés pour suspicion de COVID-19 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le rappel correspondant à la retenue sur les salaires des agents concernés.

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Instauration d'une tarification sociale de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 Délibération n° 59/2020

Monsieur le Maire propose de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2020 une tarification sociale de la cantine scolaire qui consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire tenant compte de leur niveau de ressources, à partir du quotient familial calculé par la CAF.

Il propose que les commissions « Finances » et « Jeunesse, Ecoles et Citoyenneté » travaillent sur sa mise en place.

L'Etat a mis en place un fonds de soutien pour aider les communes à compenser une partie du surcoût à condition :

- De mettre en place au moins 3 tranches de tarification sociale des cantines ;
- Que la tranche la plus basse de cette facturation n'excède pas 1 euro par repas.

Le Conseil Municipal :

- Valide l'instauration d'une tarification sociale de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les familles afin qu'elles communiquent leur quotient familial ou qu'elles l'autorisent à se rapprocher de la CAF ;
- Autorise Monsieur le Maire à élaborer un règlement.

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Prise en charge des repas pris au restaurant scolaire du 1^{er} mars au 3 juillet 2020 - Délibération n° 60/2020

Dans le cadre de l'épidémie liée au COVID-19 ayant engendré des difficultés financières pour les familles, Monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût des repas pris au restaurant scolaire du 1^{er} mars jusqu'au 3 juillet 2020.

Il propose que les commissions « Finances » et « Jeunesse, Ecoles et Citoyenneté » travaillent sur le dossier.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Mise en place d'une Ecole Multisports à compter de la rentrée 2020/2021 - Délibération n° 61/2020

Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif d'une Ecole Multisports, en partenariat avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire pour reconduire une Ecole Multisports en partenariat avec la CCLNG ;
- Mandate Monsieur le Maire pour poser la candidature de la commune auprès de la CCLNG.

VOTE : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Acte administratif pour le passage d'une canalisation de l'éclairage public sur les parcelles de la SCI RAMPNOUX rue Jacques Vergeron - Délibération n° 62/2020

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'installation de l'éclairage public sur le parking situé à l'arrière de l'école maternelle rue Jacques Vergeron, la SCI RAMPNOUX, propriétaire des parcelles AB 620 et AB 624 sur lesquelles est située la pharmacie, a autorisé la commune à passer une canalisation d'éclairage public évitant ainsi la mise en place d'un nouveau poteau et permettant également une réduction des coûts de travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette servitude par un acte en la forme administrative de convention de servitude de passage et indique que la servitude est créée à demeure et à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte la rédaction d'un acte en la forme administrative créant la servitude de passage de la canalisation de l'éclairage public sur les parcelles de la SCI RAMPNOUX au profit de la commune, à demeure et à titre gratuit ;
- Mandate Monsieur Jean-Luc BESSE, 1ère adjoint, pour signer l'acte administratif qui sera publié au Service de Publicité Foncière de Libourne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Signature de convention de rejet des eaux usées pour Mme et M. FREDON - Délibération n° 63/2020

Monsieur le Maire rappelle les travaux de raccordement des ateliers municipaux au réseau d'assainissement collectif en 2019. Il indique que Madame et Monsieur FREDON Thierry et Laëtitia domiciliés au 2 bis la Pointe Nord, parcelle cadastrée ZL 193 située côté Est des ateliers municipaux, ont demandé la possibilité de rejeter leurs eaux usées dans la canalisation des ateliers passant en limite de leur parcelle du fait de l'éloignement important qu'ils ont du point de raccordement sur le domaine public situé sur la route départementale 23 E2 route de la Chironne.

Monsieur le Maire indique qu'il faut signer une convention afin de légaliser cette autorisation qui serait consentie à titre gratuit.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Accepte que Madame et Monsieur FREDON Thierry et Laëtitia rejettent les eaux usées issues de leur propriété cadastrée ZL 193 dans la canalisation des ateliers municipaux, à titre gratuit.
- Que Madame et Monsieur FREDON devront s'acquitter des charges financières dues au titre de la collecte et du traitement de leurs eaux usées comme chaque habitation reliée au réseau.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention de passage d'une canalisation souterraine électrique pour alimenter la résidence SCCV OLIVAL Délibération n° 64/2020

Monsieur le Maire présente la demande de la société ENEDIS qui souhaite passer en souterrain une canalisation électrique d'environ 60 mètres linéaires à une profondeur de 85 cm dans le parking de la rue des Vignes cadastré AB 47, afin d'alimenter la résidence SCCV OLIVAL en cours de construction. Pour cela, il convient de signer une convention de servitude de passage. La commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de dix euros (10 €).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte la signature de la convention de servitude pour le passage d'une canalisation électrique souterraine devant alimenter la résidence SCCV OLIVAL ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer ladite convention ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution du dossier.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Promesse d'achat à la SAFER d'un terrain au Barail de Lafont - Délibération n° 65/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 janvier 2020 acceptant l'achat de la parcelle D 1030 située au Barail de Lafont présentant un intérêt pour la commune car située à proximité de la rivière Le Moron. Les riverains de cette parcelle ont fait connaître leur souhait d'acquérir une partie de terrain jouxtant leur habitation.

Monsieur le Maire indique que la nouvelle parcelle acquise par la commune aura une superficie d'environ 1 ha 14 a 56 ca au prix de 1 342 €, à cela s'ajoute les frais de géomètre d'un montant de 971 € portant le montant total à 2 313 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l'achat d'une partie de la parcelle D 1030 située au Barail de Lafont appartenant à la Safer au prix de 2 313€ incluant les frais de géomètre ;
- Inscrit la dépense en section d'investissement, à l'article 2111 « Terrains nus », à l'opération 180 « Réserve Foncière » ;
- Mandate Maître Caroline Santos-Mauvezin, notaire à SAINT SAVIN pour représenter la commune ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs - Délibération n° 66/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a demandé la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts. Cette commission sera composée du maire et de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants désignés par la (DGFIP) parmi une liste de 32 personnes nommées.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

	NOM	PRÉNOM
1	PUCHAUD	Robert
2	SENSTIER	Gilles
3	DELAS	Olivier
4	LUBAT	Claude
5	PERROTEAU	Jean-Pierre
6	THENIER	Alain
7	GRAND	Monique
8	MANSUY	Bernadette
9	BESSE	Jean-Luc
10	ARMANINI	Joël
11	FONTAINE	Monique
12	TABUSTEAU	Serge
13	SANTER	Jacques
14	CAZAUFRANC	Jean-Luc
15	JACQUES	Jocelyne
16	GRASSEAU	Jean-Marc
17	VEUILLE	Jean-Louis
18	GAY	Bernard
19	ALBERT	Michel
20	MOTARD	Claude
21	SIRÉ	Joël
22	ARNAUDIN	Jackie
23	SEURIN	Christophe
24	LASSERRE	Francis
25	VILLIER	Michel
26	ROUSSEAU	Jean-Yves
27	CAILLAUD	Claude
28	PORTELAS	Gérard
29	CADUSSEAU	Jean-Yves
30	GAURY	James
31	DROUIN	Charles
32	GRAVELAT	Claude

Le Conseil Municipal :

- Valide la liste ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour la faire parvenir aux services de la DGFiP ;

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde
Délibération n° 67/2020

Vu la délibération du 5 juin 2020 de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde relative à la mise en place des commissions ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection des représentants aux commissions de la CCLNG, à main levée à l'unanimité :
Sont élus :

- Commission Finances : Monsieur Jacques VIDAL
- Commission Aménagement de l'Espace – Environnement - Politique foncière : Monsieur Claude LUBAT
- Commission Développement économique : Madame Julie RUBIO
- Commission Revitalisation des commerces et Centres Bourg – Tourisme : Madame Muriel FRADON
- Commission Urbanisme : Monsieur Jean-Luc BESSE
- Commission Services techniques – Voirie – Assainissement Non Collectif : Monsieur Franck PASCAUD
- Commission Enfance – Jeunesse : Madame Angéline MABILLEAU
- Commission Sport et associations : Madame Magali RIVES
- Commission Affaires sociales : Madame Candis RAIMBAUD
- Commission PLUi : Messieurs Jean-Luc BESSE et Alain RENARD
- Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges : Monsieur Rodrigue IBANEZ

VOTE : Pour : 18 Abstention : 0
Contre : 5 (Mmes DIAZ, JOINT, JACQUEMIN, MM. RECAPPE, COFFINET)

Affiché le 18 juin 2020.